



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du Mardi 16 Mai 2023

Délibération n° 2023-15

Administrateurs présents :

Max Roustan - Bernard Saleix - Pierrette Paez - Richard Hillaire - Jean-Claude Auribault - Daniel Canal - Max Bordary - Cédric Marrot - Christophe Aberlenc - William Balez - Marie-Christine Peyric - Michèle Veyret - Nordine Sekarna - Dominique Fontanille - Florian Laroche
Julie Lopez-Dubreuil - Jean-Marie Bridier - Yves Tourvieille - Christophe Aberlenc.

Absent excusé :

Gilbert Albini avec pouvoir à William Balez

Absents :

Christophe Rivenq
Khadra Khamari
Jean-François Durand-Coutelle

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Cédric Veyrenc – Directeur Général Adjoint
Joris Philip - Secrétaire du CSE OPH.

Assistait également à la séance :

Marian Mirabello

Secrétariat assuré par : Sylvie Iauinta

Intérim de la fonction de Directeur Général

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2023-15 ci-annexé
- Confirme la désignation de Monsieur Cédric VEYRENC, Directeur Général Adjoint, pour assurer l'intérim de la fonction de Directeur Général.

- Autorise Monsieur Cédric VEYRENC, Directeur Général Adjoint, à assurer cet intérim au-delà de la période de 6 mois et jusqu'à un an maximum.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 mai 2023

Rapport n° 2023-15

Direction Générale

Intérim de la fonction de Directeur Général

Annexes : Délibération N°2022-39 du 19 octobre 2022

La rupture du contrat de Monsieur Philippe CURTIL, Directeur Général, ayant été arrêtée au 16 juin 2023, avec une prise de congés entre le 15 mai et le 16 juin 2023, il convient que l'intérim de la fonction de Directeur Général puisse être assuré par l'un des Directeurs ou chefs de services de l'Office, désigné par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, reproduites ci-après.

Article R.421-18 du CCH :

[...]

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le conseil d'administration. La prolongation de cet intérim pour une durée supérieure à six mois doit être décidée par le conseil d'administration.

[...]

Par délibération du Conseil d'Administration N°2022-39 du 19 octobre 2022, Monsieur Cédric VEYRENC, Directeur Général Adjoint, avait été désigné pour assumer les pouvoirs du Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Monsieur Cédric VEYRENC assumera donc les pouvoirs du Directeur Général pendant l'absence de celui-ci et après la cessation définitive de ses fonctions, jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Par ailleurs, la période de six mois pouvant s'avérer courte, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur Cédric VEYRENC à assurer l'intérim du Directeur Général pour une période supérieure à 6 mois et jusqu'à un an.

Au plus tard à l'issue de cette échéance, il sera proposé au Conseil d'Administration la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De confirmer la désignation de Monsieur Cédric VEYRENC, Directeur Général Adjoint, pour assurer l'intérim de la fonction de Directeur Général.

- D'autoriser Monsieur Cédric VEYRENC, Directeur Général Adjoint, à assurer cet intérim au-delà de la période de 6 mois et jusqu'à un an maximum.